

République Française

RÉUNION

**CONSEIL MUNICIPAL
de RIVES-EN-SEINE**

Art. 48 de la Loi du 5 avril 1884

Le Conseil Municipal

se réunira en séance ordinaire

Salle du Conseil Municipal

Mairie de Rives-en-Seine / Caudebec-en-Caux

Le jeudi 23 mars 2017 à 18 heures

OBJET de la RÉUNION :

ORDRE DU JOUR :

- Modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune Déléguée de Saint-Wandrille-Rançon
- Ajustement du tableau des effectifs du personnel communal
- Informations et questions diverses

Fait à Rives-en-Seine, le 17 mars 2017

Bastien CORITON



Bastien Coriton

Maire de Rives-en-Seine